

Modalités de certification pour le C2i niveau1

Université René Descartes

(A partir de l'année universitaire 2011-2012)

Le contexte

La rapide évolution des technologies de l'information et de la communication fait que toute personne est aujourd'hui concernée par l'usage banalisé d'outils informatiques. L'enseignement supérieur participe largement à l'effort pour favoriser la maîtrise de ces nouveaux outils. Il s'agit : 1) de permettre aux étudiants de maîtriser les compétences qui sont désormais indispensables à la poursuite d'études supérieures et d'être capables de faire évoluer ces compétences en fonction des développements technologiques, 2) de pouvoir établir qu'ils maîtrisent des compétences qui les aideront à s'insérer dans le monde des activités professionnelles à la fin de leur cursus. Le Certificat informatique et internet (C2i)[®] a été institué dans cet esprit.

Il existe 2 niveaux pour le C2i :

Le niveau 1, permet de développer, renforcer et valider la maîtrise des TIC par les étudiants en formation dans les établissements supérieurs, ceci pour tous les étudiants au plus tard en Licence.

Le niveau 2, à une orientation plus métier et permet des exigences plus élevées en fonction des orientations professionnelles des formations dispensées.

Le C2i niveau 1

Il vise à attester de la maîtrise d'un ensemble de compétences nécessaires à l'étudiant pour mener les activités qu'exige aujourd'hui un cursus d'enseignement supérieur :

- Recherche, création, manipulation, gestion de l'information ;
- Récupération et traitement des données ;
- Gestion des données ;
- Sauvegarde, archivage et recherche de ses données ;
- Présentation en présentiel et à distance du résultat d'un travail ;
- Echange et communication à distance ;

- Production en situation de travail collaboratif ;
- Positionnement face aux problèmes et enjeux de l'utilisation des TIC : droits et devoirs, aspects juridiques, déontologiques et éthiques ...
- Recherche, création, manipulation, gestion de l'information

C2i et LMD

La mise en oeuvre de la certification C2i[®] s'appuie sur l'article 14 de l'arrêté du 23 avril 2002 relatif au grade de Licence : "Après évaluation du niveau de l'étudiant, la formation propose, de manière adaptée, un enseignement de langues vivantes étrangères et un apprentissage de l'utilisation des outils informatiques"

Il est donc possible de préparer la certification C2i dans le cadre d'une ou plusieurs unités d'enseignement du LMD. Bien que souhaitable, ceci n'est pas obligatoire comme le prévoit la

circulaire N°2004-089 du 4-6-2004 (B.O. n°24 du 17 juin 2004) : "Si le C2i, niveau 1 est inclus dans un diplôme, il figure au supplément du diplôme, sinon c'est un certificat séparé."

Par ailleurs, comme le précise les textes officiels, le certificat niveau 1 doit être obtenu au cours du cycle Licence, de préférence à son début.

Textes de référence du C2i

- Certificat informatique et internet (C2i) ®
Circulaire n°2002-106 du 30 avril 2002
BO n°19 du 9 mai 2002
- Certification du C2i, niveau 1 - année universitaire 2003-2004
Circulaire N°2004-089 du 4 juin 2004
BO n°24 du 17 juin 2004
- Certification C2i®, niveau 1 : contenus, modalités de validation et suivi de la généralisation
Circulaire N°2005-051 du 7 avril 2005
BO n°15 du 14 avril 2005
- Certification C2i® niveau 1 : organisation générale, modalités de préparation et de certification
circulaire n°2008-122 du 4-8-2008
- Circulaire n° 2011-0012 du 9-6-2011
Certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur
Mise en œuvre
BO n°28 du 14 juillet 2011
NOR : ESRS1115909C
ESR - DGESIP A

La certification C2i à l'université Paris Descartes

Dispositions générales

D'après les textes de références, tout étudiant régulièrement inscrit pour la préparation d'une licence a la possibilité de passer le C2i.

La certification est proposée aux étudiants de Licence qui suivent régulièrement une formation couvrant les référentiels du C2i. Cette formation C2i est intégrée dans la maquette du diplôme. Il existe également une possibilité aux étudiants hors cursus Licence de passer le C2i s'ils justifient d'une formation équivalente.

Il est possible de se présenter à la certification qu'une seule fois par an. Un étudiant inscrit à la certification et qui est absent à l'épreuve théorique perd son droit de présentation de l'année.

Tout étudiant qui suit dans l'année une formation préparant au C2i doit se présenter au C2i à la fin de cette formation. Cette présentation est considérée comme obligatoire pour la validation de l'UE dans laquelle est intégrée la formation.

Dans chaque composante, les certifications sont délivrées par un jury désigné par le président de l'université et présidé par un enseignant chercheur. Outre l'attribution de la certification, ces jurys ont également la tâche d'examiner des demandes de dispense déposées par certains étudiants.

Positionnement par rapport au référentiel

Chaque composante dispose d'un accès à un logiciel de positionnement qui permet aux étudiants d'évaluer leur niveau dans le domaine du C2i.

Ce positionnement est composé de 2 parties. Il est librement accessible aux étudiants pour sa partie déclarative et doit être organisé pour sa partie sous forme de QCM. Ce test n'a qu'une valeur informative, aucun étudiant l'ayant passé ne pourra se prévaloir de ces résultats pour demander une équivalence partielle ou totale. Il ne donne aucune priorité d'inscription au passage du certificat.

Le test est disponible sur le site web C2I de l'université avec les identifiants ENT pour chaque étudiant. Une présentation du C2i et des textes officiels est également disponible. Ainsi, le site permet aux étudiants de s'auto évaluer (évaluation diagnostique) et de s'informer des modalités liées au C2i. Il permet également aux enseignants de connaître le niveau de leurs étudiants pour mieux adapter leur enseignement dans ce domaine (évaluations diagnostiques et formatives).

Inscription

Tout étudiant qui suit dans l'année une formation préparant au C2i est inscrit d'office à la certification. Le candidat à la certification C2i® niveau 1 qui n'a pas suivi cette formation dans l'année doit faire acte de candidature auprès du service de la scolarité de la composante en remplissant un formulaire d'inscription. Toutefois, des demandes de candidature pourront être faites en ligne via le site web C2i de l'université à des dates précises indiquées sur le site. Ces demandes seront ensuite transmises aux scolarités qui les valideront.

Organisation de l'examen pour la certification

Selon les circulaires n°2005-051 du 14 avril 2005 et n° 2011-0012 du 9 juin 2011, les modalités de certification se décomposent en deux parties :

- une partie théorique
- une partie pratique

A/ La partie théorique repose sur une épreuve unique

Celle-ci est organisée avec un logiciel de façon à obtenir une épreuve identique pour tous les étudiants de l'université. Elle permet ainsi un contrôle par rapport au référentiel et une cohérence entre toutes les composantes de l'université.

Le logiciel permet de créer un examen sous forme de QCM à partir d'une base de données de questions validées par le ministère. Le test couvre les 5 domaines du référentiel et l'épreuve se déroule en un temps limité (45 minutes).

La validation théorique d'un domaine sera acquise si le score obtenu est au moins égal à 50 sur 100 (10/20).

B/ La partie pratique prend place au sein de chaque UFR

Elle est organisée au sein des UFR et doit recouvrir toutes les parties du référentiel. Elle peut être composée d'un contrôle continu, d'épreuves pratiques, de devoirs spécifiques ou bien encore de preuves tangibles consignées dans un dossier numérique de compétences.

La validation pratique d'un domaine sera acquise en fonction d'une note ou d'une appréciation donnée par les enseignants C2i. Par exemple : une note au moins égale à 10/20 (1/2 ou 5/10) ou une appréciation de type « validé »

C/ Obtention du certificat C2i

La certification, nécessite la validation de chacun des domaines de compétences du référentiel. Il n'y a pas de compensation entre les domaines. Un domaine de compétences est validé lorsque la partie théorique et la partie pratique de ce domaine sont validées. Le certificat C2i1 est donc obtenu lorsque les 5 domaines de compétences sont validés.

Dispense du suivi des enseignements C2i

Il existe une possibilité de dispense de formation « pour les candidats ayant obtenu des certifications avérées dans un ou plusieurs domaines de compétences du référentiel national ». Pour notre université, l'obtention de la dispense de formation est totale, aucune dispense partielle ne sera accordée. Dans tous les cas, la dispense est accordée par le jury de la composante en fonction des attestations produites par les candidats La validation des compétences repose alors sur le dossier numérique de compétences. Ce dossier, constitué par le candidat, rassemble des éléments apportant la preuve des savoirs acquis, des aptitudes développées et des compétences maîtrisées en regard d'un référentiel C2i®.

A la demande de ce jury, une évaluation pratique et/ou le passage du QCM pourront être demandés. Pour les étudiants dont la dispense aurait été refusée il pourra être proposé, en fonction des moyens d'enseignement des composantes concernées, un dispositif spécifique.

Conservation des domaines de compétences

Les domaines validés sont capitalisables. En cas d'échec à la certification, une attestation précisant les domaines de compétences validés peut être remise au candidat. Celui-ci garde le bénéfice de la validation des domaines pour une prochaine certification.

De fait, tout étudiant qui a échoué à la certification peut se représenter les années suivantes.

Quelle que soit la modalité d'obtention du C2i, la réussite à la certification n'ouvre pas le droit à équivalence pour les enseignements, modules, ECUE ou UE dans lesquelles les formations C2i sont rattachées.
